

La nouvelle législation sur la cigarette dans les lieux publics - 1/2

Qui n'est pas au courant de cette nouvelle loi qui fait parler beaucoup de monde et renaître les conflits entre fumeurs et non-fumeurs ?

C'est un débat qui fut longuement discuté par notre gouvernement durant l'année 2006 et qui sera mis en application le 1er Février 2007 à la première heure. Mais en quoi consiste t-elle ? Quels en sont les avantages et les inconvénients ? Plutôt pour ou contre cette nouvelle législation ?

Cet article va peut-être vous éclairer...

En quoi ça consiste ?

L'idée est venue de Mr Xavier Bertrand Ministre de la Santé au début de l'année 2006. Il jugeait le tabagisme passif trop important et trop dévastateur. Il présenta le projet au gouvernement qui finit par agir en sa faveur. Mais nous ne sommes pas les premiers à appliquer cette loi : les Etats Unis l'on fait bien avant nous et les fumeurs italiens il n'y a pas si longtemps furent contraints de la respecter. Apparemment cette loi a bien été acceptée dans ces pays alors pourquoi pas chez nous ?

Pour en venir au fait cette loi consiste en l'interdiction de fumer dans tous les lieux publics fermés et couverts exepté les bars, les restaurants, les tabacs et les discothèques qui verront cette loi mise en vigueur début 2008 ! Il sera donc totalement interdit de fumer dans tous les établissements scolaires et les établissements de santé. Des fumeurs seront acceptés dans les entreprises à condition qu'ils ne fassent pas plus de 35m² et qu'ils soient rigoureusement ventilés. Ce sera un aménagement strictement réglementé. Si vous êtes pris en train fumer dans un lieu où la cigarette y est totalement interdite il vous sera attribué une amende de 68€ ! Les entreprises ne respectant pas la législation stricte des fumeurs devront régler une amende de 135€.

En plus de cette loi, l'Etat a décidé de lancer plusieurs campagnes d'information et d'incitation à arrêter la cigarette et investira dans un dispositif d'accompagnement d'aide à l'arrêt du tabac.

Quels en sont les avantages et les inconvénients ?

Tout d'abord les avantages sont médiacaux car cette loi permettra le recul du nombre de morts dues au tabac qui s'élève à 66 000 par an et le recul du tabagisme passif qui fait chaque année 6000 victimes. C'est de plus un respect d'autrui qui ne souhaite pas être victime de la cigarette des autres et un moyen pour de nombreux fumeurs d'être aidé dans la décision d'arrêter de fumer.

Cependant cette loi a un enjeu économique important car elle va engendrer le déclin de la consommation de cigarette et donc le déclin des ventes et de la production de tabac ! Va alors avoir lieu une crise dans ce secteur et peut-être la fermeture de tabacs qui vivent de ça ainsi que le licenciement de nombreuses personnes. L'Etat sera t-il capable de limiter ces dégâts ? Du point de vue des fumeurs cette législation est une attaque à leur liberté, c'est d'une certaine façon la victoire des non fumeurs !

La nouvelle législation sur la cigarette dans les lieux publics

Après consultation de sondages sur Internet la tendance serait plutôt en faveur de cette loi. Les internautes pensent qu'elle sera un moyen de respecter les autres et de réduire le tabagisme qu'il soit passif ou non. Mais qui nous dit que ce n'est pas une majorité de non fumeur qui a voté ?

Il s'avère que l'on peut trouver des fumeurs favorables à cette nouvelle législation car ils trouvent que la fumée dans les yeux n'est agréable pour personne. Il nous reste à voir si la tendance ne va pas s'inverser à la

La nouvelle législation sur la cigarette dans les lieux publics - 2/2

suite de l'application de la loi...